



LE BALISAGE EN MER

Le littoral est un espace réglementé : respecter ces règles est une question de sécurité.

Le balisage a pour but de signaler aux navigateurs et aux baigneurs les dangers existants et notamment ceux invisibles que la mer recouvre ainsi que les chenaux de navigation.

► Les principaux types de balisage



"Illustration 1" Schéma général du balisage en mer
Direction générale de la mer et des transports

● A la plage

Les bouées de délimitation signalent les zones réservées à la baignade et les chenaux d'accès pour les voiliers et les bateaux à moteurs.

● L'accès au port

Le balisage latéral indique les chenaux d'accès au port.

● Au large

Le balisage cardinal signale les dangers.

► Les drapeaux de baignade

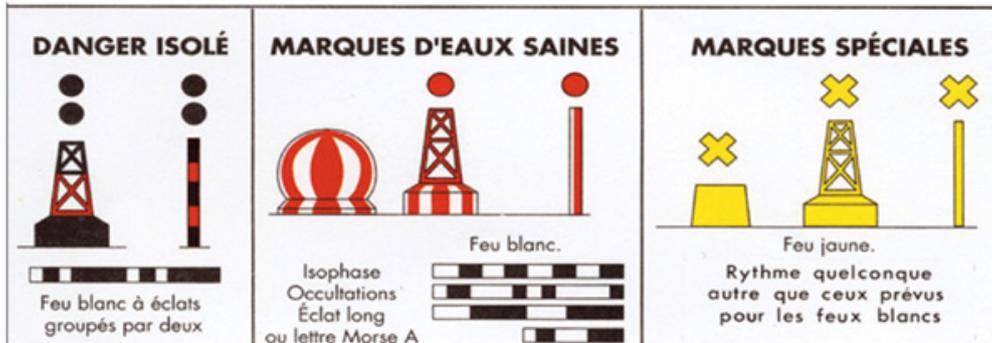
Vert : la baignade est autorisée

Orange : la baignade est autorisée avec précaution

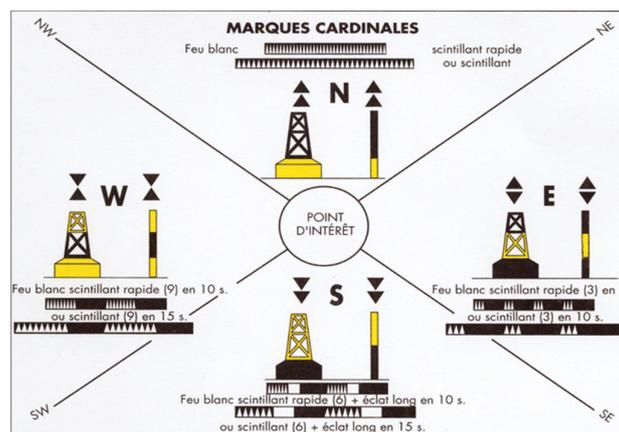
Rouge : la baignade est interdite



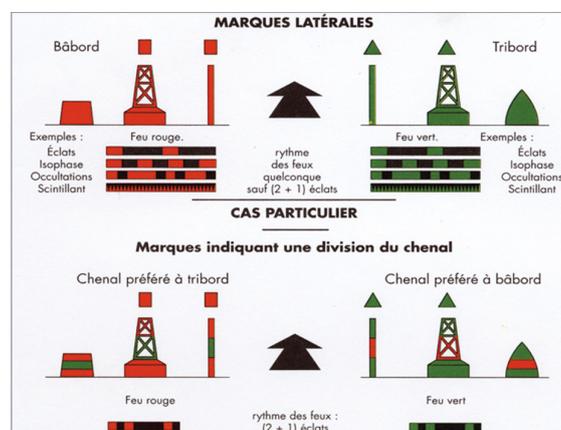
► Balisage maritime système « AISM »



"Illustration 2" Dangers, marques d'eaux saines et marques spéciales
Direction générale de la mer et des transports



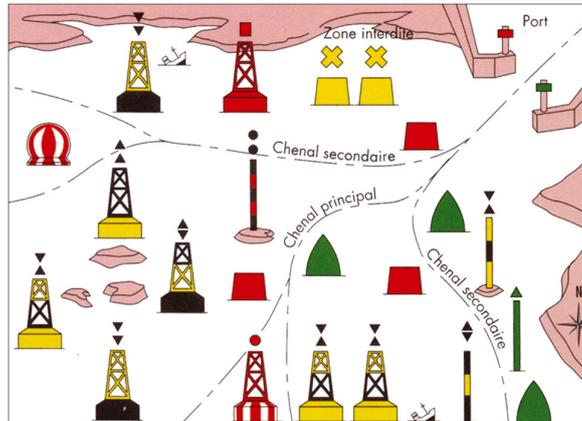
"Illustration 3" Marques cardinales
Direction générale de la mer et des transports



"Illustration 4" Marques latérales et cas particuliers - Direction générale de la mer et des transports
Direction générale de la mer et des transports

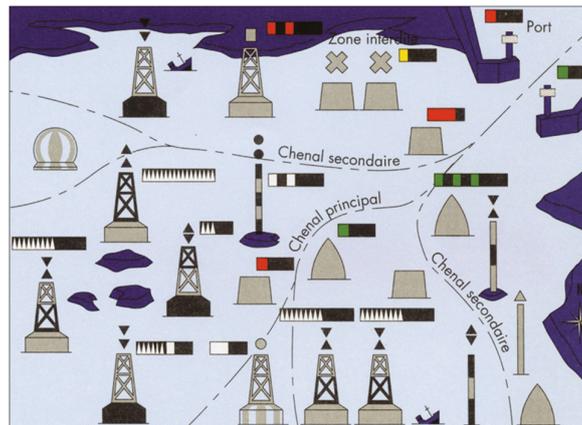


► Balisage au large de jour



"Illustration 5" Balisage de jour
Direction générale de la mer et des transports

► Balisage au large de nuit



"Illustration 6" Balisage de nuit
Direction générale de la mer et des transports

 **AUTEUR** Ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la Mer